FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT
- Etablissement public social ou médico-social –

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT

Etablissement :

Préciser la commune, la raison sociale, la nature juridique : communal, intercommunal ; Le type d'établissement : EHPAD, IME…

EHPAD Charles Andraud – 63490 SAUXILLANGES
Etablissement médico-social
Fonction Publique Hospitalière

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

/

Cotation de la part fonctions de la PFR :
(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

3 en classe normale – 2.8 hors classe

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

13km d'Issoire, A75 sortie 13, 45 km Clermont Ferrand (aéroport)
200 km de Lyon

Type de population accueillie :

Personne âgée en perte d'autonomie, de plus de 60 ans
Habilitation totale à l'aide sociale

Services autorisés et nombre de lits/places

68 places d'hébergement permanent dont 12 places d'unité sécurisée
4 places d'hébergement temporaire (2 de répit et 2 post hospitalisation)

Statut de l'établissement :

☑ Autonome **☐ Non autonome. Collectivité de rattachement :**

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

DILASSER Aurélie

Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil d'Administration ou de l'assemblée délibérante :

Monsieur Vincent CHALLET, Maire de Sauxillanges

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Directrice
Cadre de santé (délégation générale de signature)
Responsable hôtelier (chef de cuisine et responsable des ASH en binôme avec la cadre de santé
Médecin coordonnateur

II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé ou le représentant de l'Etat dans le département)

L'EHPAD Charles Andraud est un établissement autonome d'une capacité de 62 places dont 4 HT.

L'établissement promeut une fluidification du parcours des personnes âgées par une prise en charge de qualité des résidents et la mobilisation de nombreux leviers de coopérations.

A cet effet, l'EHPAD s'est inscrit dans le dispositif HTSH (HT sortie d'hospitalisation) depuis l'année 2020, à hauteur de 2 place HT (sur les 4 places HT). Ce dispositif permet de faire le lien sur 30 jours maximum entre la sortie d'hospitalisation et le retour à domicile/entrée dans un établissement, tout en permettant l'amélioration de l'aval des urgences et séjours hospitaliers des PA.
Le renforcement de la coordination entre la structure et le CH d'Issoire sera à poursuivre.

L'EHPAD contribue également au soutien des aidants avec les 2 autres places HT dont il dispose. Ce dispositif permet en effet une prise en charge temporaire et physique d'une personne en perte d'autonomie et vise ainsi à éviter l'épuisement des proches aidants.

Dans le cadre d'une aide financière exceptionnelle accordée afin d'accompagner le désendettement de l'EHPAD, un PRE est en cours d'élaboration avec les ATC.

L'EHPAD est programmé sur l'année 2026 pour la démarche CPOM.

La programmation des évaluations médico-sociales est en cours de réalisation conjointement par l'ARS et le CD.

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'Etat compétents :

- **Outils de la loi du 2/01/2002 mis en œuvre :** Contrat de séjour actualisé au 1er janvier 2023, renouvellement du CVS en octobre 2022 selon les nouvelles modalités, Charte et liste des personnes qualifiées affichées et diffusées, livret d'accueil existant, projet d'établissement 2019-2023
-
- **Evaluation interne réalisée ou en cours : réalisée en décembre 2013**
-
- **Evaluation externe réalisée ou en cours : réalisée en octobre 2014**

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'Etat dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Le candidat devra pouvoir mener une conduite de projet avec une volonté de positionner l'établissement sur le territoire, de développer les partenariats et de se saisir d'un maximum d'opportunité pour faire évoluer les prestations disponibles au sein de l'EHPAD, tant hôtelière qu'en matière de vie sociale ou de soins

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Le candidat devra maîtriser le travail en réseau et le développement de coopérations avec les acteurs du territoire et avoir dans ce cadre une parfaite connaissance du secteur médico-social.

Le candidat devra par ailleurs disposer de compétences en matière de pilotage et de conduite de projets de réorganisation et architecturaux. Une connaissance particulière des marchés publics serait appréciée.

Une connaissance approfondie en matière de gestion budgétaire et financière est requise ainsi qu'une bonne maîtrise du statut de la FPH

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Le candidat devra disposer d'aptitudes en matière de dialogue social et des qualités relationnelles indispensables à la gouvernance de l'établissement. Il devra dans ce cadre être en mesure de mener à bien concertation et coordination au sein de l'équipe de direction et de fédérer les équipes autour du projet d'établissement de l'EHPAD.

Conduite de dialogue social dans un contexte de plan de retour à l'équilibre

Le chef d'établissement est le garant du respect des droits des résidents. Il est à ce titre en charge de l'organisation de l'accueil de ces derniers et du pilotage de la coordination des différentes équipes au service des personnes âgées.

Il est également le garant du positionnement de l'EHPAD au sein du territoire notamment au travers de l'actualisation et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Il coordonne à ce titre les coopérations tant internes qu'externes.

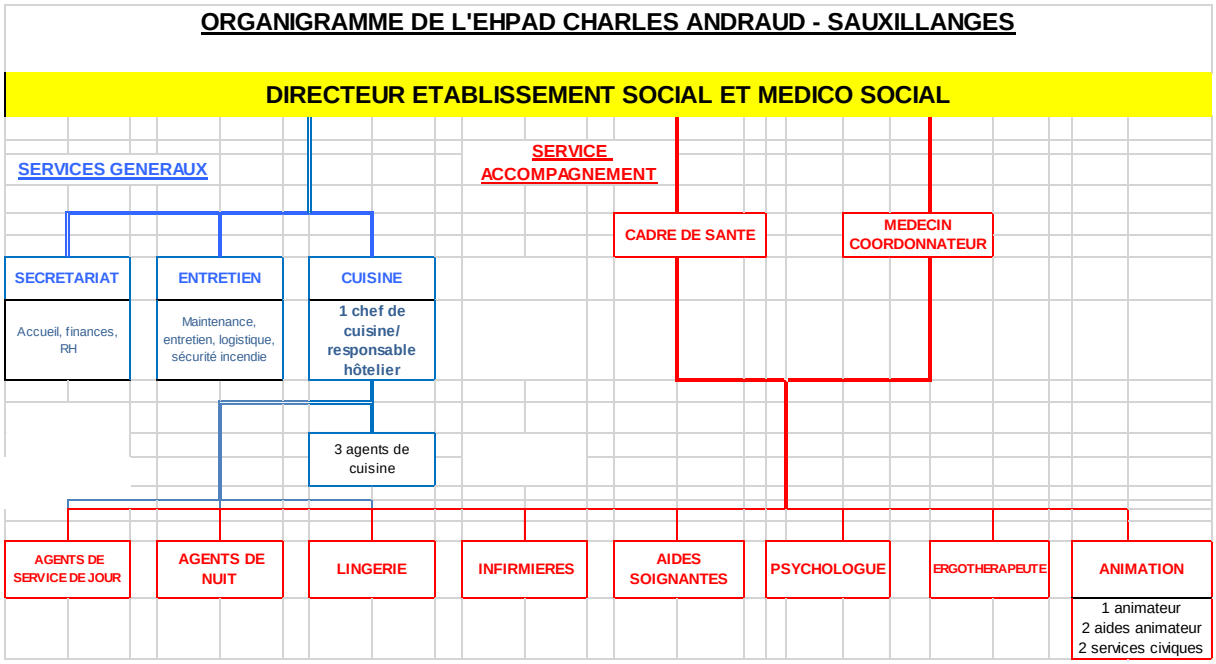
III - MISSIONS ET ACTIVITES

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire, projet d'établissement, politique financière…) **:**

Projet d'établissement 2019-2023
Plan de redressement construit à l'été 2022
Etablissement attractif sur le territoire avec un taux d'occupation proche de 98 %, à conforter par le développement de service s'inscrivant dans une logique de parcours

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations…)



Délégation générale de signature : cadre de santé
Délégation de signature dans leur domaine de compétence : responsable hôtelier et agent de maintenance (limitée)
Délégation de signature dans le cadre des astreintes : cadre de santé et responsable hôtelier pour les astreintes administratives, agent de maintenance pour astreintes techniques

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation, …)

Membre de la fédération gériatrique du CH d'Issoire
Membre adhérent de l'association l'AVIHE
Participation aux gardes de direction mutualisées (7 directeurs du territoire)

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier…)

Plan de retour à l'équilibre élaboré à l'été 2022 (engagement tripartite)

Principaux projets à conduire :

Réécriture du projet d'établissement 2024-2029
Préparation de la démarche d'évaluation
Poursuite de la mise en œuvre du plan de redressement
Poursuivre la dynamique de réponse aux appels à projets
Projet de service de l'unité sécurisée
Développer la vie sociale en lien également avec d'autres partenaires (CCAS, associations, élus, etc.)

IV – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT :

En fonction du type d'établissement :

- *Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*
- *Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général*
- *Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration par la DDCS*

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

SRS 2023-2028 en cours d'élaboration, publication prévue sur fin d'année 2023

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Schéma Autonomie en cours d'écriture, publication prévue en 2023

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :
Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Le projet d'établissement s'achève en 2023. 70 actions prévues dans 12 thématiques
Tableau d'avancement suivi et réalisé
L'équipe d'encadrement souhaite participer activement à l'élaboration du prochain projet d'établissement

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:

CPOM programmé en 2026

Appartenance à une direction commune :

Sans objet

Nombre total de sites et distance entre chacun :

1

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS :

Objet : GCSMS FHF AURA

Créé le :
Nombre de membres :

Autre forme de coopération (à préciser) :

Membre du BIVA pour le linge plat
Adhérent de l'AVIHE
Adhérent FHF et ADPA

V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

Tableau : dernier compte administratif

CHARGES	COMPTE ADMINISTRATIF (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE ADMINISTRATIF (n-1)
Groupe I	437 608,51 €	459 540.00 €	389 394.34 €
Groupe II	2 530 090.15 €	2 694 992.69 €	2 674 798.45 €
Groupe III	499 979.52 €	554 177.60 €	534 812.60 €
Total	**3 467 678.18 €**	**3 708 710.29 €**	**3 599 005.39 €**

RECETTES	COMPTE FINANCIER (n-2)	EPRD (n-1)	COMPTE FINANCIER (n-1)
Groupe I	3 321 315.60 €	3 306 059.01 €	3 299 495.64 €
Groupe II	230 200.85 €	296 237.86 €	191 895.43 €
Groupe III	99 229.62 €	106 413.42 €	114 112.72 €
Total	**3 650 746.07 €**	**3 708 710.29 €**	**3 605 503.79 €**

Pour les EHPAD (2021) :

- Montant du budget hébergement : **1 888 089,18 €**
- Montant du budget dépendance : **610 576.88 €**
- Montant du budget soins : **1 210 044.23 €**

Pour les autres établissements sociaux ou médico-sociaux :

- Montant du dernier budget de fonctionnement, dont personnels :
- Montant du budget d'investissement :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) : + 6 498,40 €

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) : Peu de CET sont constitués, les compteurs sont soldés chaque année. Les provisions sont constituées.

- **Plan de financement de l'exercice « N »**

Pour les dépenses :

MONTANT DES INVESTISSEMENTS	REMBOURSEMENT DE LA DETTE
46 314,24 €	182 802,16 €

Pour les recettes :

MONTANT DES	MONTANT DES	MONTANT DES	AUTRES

EMPRUNTS	AMORTISSEMENTS	PROVISIONS	(Autofinancement, subvention…)
69 900,00 €	246 570.00 €	448 251,00 €	462 789,63 €

Indicateurs de performance financière :

Taux de marge brute n-2/n-1 : 6,95 % en 2021 (12,55 % en 2020)

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement en capital des emprunts antérieurs) pour n-2/n-1 :
2021 : 156 695,99 € **-** 184 690,44 € = - 27 994,45 €
2020 : 341 305,18 € - 184 690.44 € = 156 614,74 €

Durée apparente de la dette n-2/n-1 : 22,35 en 2021 (10,84 en 2020)

Programmes d'investissement en cours ou programmé pour les trois prochaines années :

ESMS Numérique 2023
Pas de programme d'investissement. L'établissement a bénéficié d'une rénovation/extension en 2009-2011, conduisant à un taux d'endettement élevé. Des actions sont en cours, en lien avec le PRE et l'aide financière des autorités, pour diminuer cet endettement et retrouver une capacité d'investissement. Les ratios financiers 2022 seront en amélioration. Une renégociation des emprunts a été menée en 2022.

- **<u>Les ressources humaines</u> : 56,15 ETP**

(ETP des personnels - Source ERRD 2021)

ETP médicaux : 0,40 ETP
- dont médecin coordonnateur

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 3 ETP

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 45,87 ETP

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 1 (1 animateur)

- dont personnels médico-techniques

- dont personnels de rééducation :

- dont personnels techniques ouvriers : 5,88 ETP (4 agents en cuisine dont 1 chef de cuisine/responsable hôtelier, 1 agent de maintenance, 1 lingère)

<u>Commentaires sur les effectifs :</u> (*Démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié…)*

L'établissement ne rencontre pas de difficultés majeures de recrutement. La proximité d'Issoire est un atout. L'établissement développe une politique de promotion professionnelle.

<u>Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :</u>

Taux d'absentéisme : 21,7%

Taux de turn-over :

Nombre moyen de jours de formation par agent :

V – 2) Activité

Nombre de journées réalisés en n-1 : 25 710 journées

Taux d'occupation en n-1 : 97,83 %
Derniers GMP/PMP validés : 745 GMP (validés en octobre 2022) – PMP 219 (validé en 2019)

Convergence tarifaire en cours : Non

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Etablissement attractif sur le territoire, avec des demandes constantes d'entrées
La qualité hôtelière de l'EHPAD est un réel atout.
Lien fort avec le CH d'Issoire
L'accueil temporaire est une raison de l'attractivité.
Résidents essentiellement de Sauxillanges et proximité immédiate, augmentation de la population vieillissante sur le territoire

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :

Activité conforme aux attentes
Hébergement temporaire post hospitalisation à renforcer (communication, partenariat avec le CH…)
Activités à diversifier pour renforcer le positionnement de l'EHPAD dans le futur et s'inscrire dans une logique de parcours, mais également augmenter la capacité totale de l'EHPAD, afin d'atteindre un seuil de fonctionnement.

VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Points forts :
Attractivité de l'EHPAD tant pour les résidents que pour les professionnels.
Lien avec la municipalité, les élus.
L'organisation de la vie sociale.
Prestations hôtelières internes et de qualité dont la restauration et la lingerie.
L'équipe présente : encadrement, administration, agent technique, médecin coordonnateur.
La situation financière peut s'améliorer grâce aux actions en cours.

Points faibles :
- absentéisme reposant sur des absences longues durées.
- Sous financement des mesures nationales.
- Maintenance et renouvellement des investissements à réaliser.

VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes…

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

Aurélie DILASSER Directrice 06 16 96 92 25